

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 027/2022

A la société KSP Sarl U

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction de la route Musokantanda- pont Ludi dans le territoire du Mutshatsha (longueur 28 km ; largeur 5m) conclu avec la Province du LUALABA, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions huit cent vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt (USD 4 827 480) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 17/03/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général

Pasteur Jean-Pierre K...  
Directeur Général des Finances